



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des langues officielles

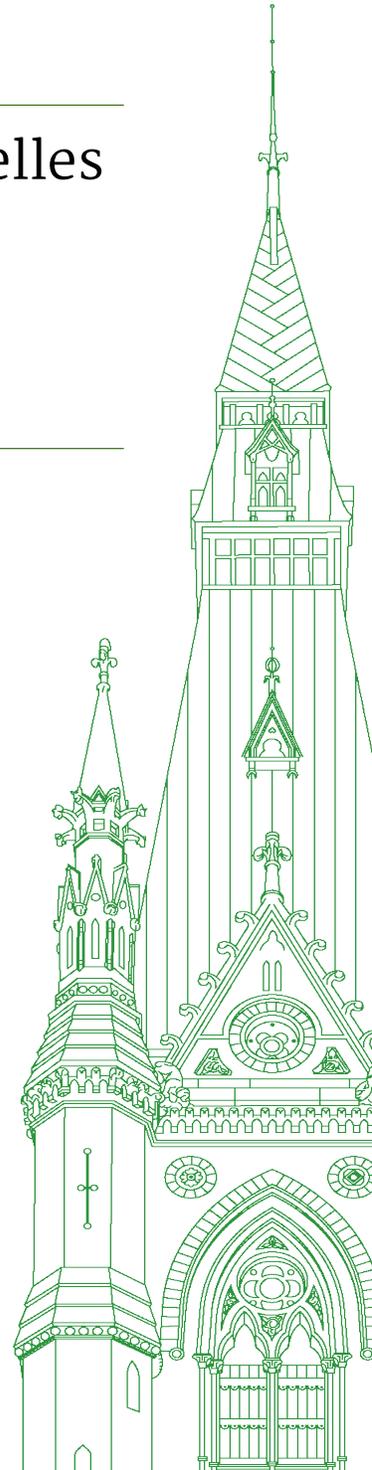
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 085

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 5 février 2024

Président : M. René Arseneault



Comité permanent des langues officielles

Le lundi 5 février 2024

• (1550)

[Français]

Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 85^e réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 20 septembre 2023 — comme tout le monde s'en souvient —, le Comité reprend son étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[Traduction]

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): J'invoque le Règlement. L'interprétation...

[Français]

Le président: Merci, monsieur Kitchen.

Veillez patienter un instant.

Il y avait un petit problème d'ordre technique du côté de l'interprétation, mais il semble qu'il est maintenant réglé.

M. Robert Kitchen: Merci beaucoup. Pardonnez-moi.

[Traduction]

Le président: Le tout fonctionne dans les deux langues?

[Français]

Cela fonctionne.

Nous poursuivons la réunion.

Il y a beaucoup de consignes, mais je pense qu'en 2024, tout le monde connaît bien l'application Zoom.

Je peux dire aux membres du Comité, qui participent à la réunion de façon virtuelle ou qui sont dans la salle, ainsi qu'à nos invités qui se joindront à nous, que tous les tests de son ont été faits et qu'ils sont concluants. Tout fonctionne donc bien.

Je demanderais aux invités de respecter les consignes suivantes.

Quand vous prenez la parole, veuillez vous adresser à la présidence. Si vous utilisez l'oreillette de côté de votre microphone, assurez-vous de ne pas la mettre près de celui-ci, parce que cela peut provoquer des interférences susceptibles de causer des blessures aux interprètes.

Conformément à notre motion de régie interne concernant les tests de connexion, je souhaite informer le Comité, encore une fois, que tous les témoins et les membres du Comité ont effectué les tests

de connexion requis avant la réunion pour ceux et celles qui participent à la réunion par vidéoconférence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

Du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, nous accueillons, par vidéoconférence, Mme Mona Audet, présidente, et M. Denis Desgagné, directeur général.

Nous sommes heureux de vous accueillir, madame et monsieur.

Je dois vous dire que je suis très sévère pour ce qui est de respecter le temps de parole afin de laisser une chance à plusieurs membres du Comité de poser des questions et d'interagir avec vous.

Madame Audet, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Mona Audet (présidente, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): Merci, monsieur le président.

Merci de nous recevoir dans le cadre de votre étude sur la situation économique des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Je vous parle au nom du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, ou RESDAC, un réseau qui travaille en alphabétisation, en formation de base, en alphabétisation familiale, en employabilité et en développement des compétences pour toutes les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Nous sommes surtout reconnus pour le rôle que nous jouons en matière de développement des compétences en contexte non formel, mais il est clair, en particulier dans le monde actuel, que nous contribuons ainsi à mettre en place les conditions du développement économique.

C'est une évidence: le développement économique est l'un des fondements du développement des communautés francophones et acadiennes. Il serait difficile d'imaginer notre épanouissement et notre contribution à la prospérité du Canada sans des ressources humaines compétentes, des emplois, des entreprises et des structures d'appui au développement économique.

Depuis une vingtaine d'années, l'économie du savoir transforme l'écosystème du travail. De grandes organisations internationales, telles que le Forum économique mondial et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, prédisent des perturbations à grande échelle qui vont exiger la requalification et le rehaussement des compétences pour la majorité des employés. Les employeurs, partout au pays, le reconnaissent déjà et réclament le développement des compétences génériques, socioémotionnelles, personnelles de gestion, transversales, professionnelles et fondamentales. Le Canada a suivi cette direction en mettant sur pied le programme Compétences pour réussir, qui met l'accent sur les compétences qui sont nécessaires pour participer, s'adapter et s'épanouir dans l'apprentissage, le travail et la vie.

Tout récemment, la Loi sur les langues officielles, dans sa version modifiée, a reconnu le droit à l'apprentissage tout au long de la vie en contexte formel, non formel ou informel dans la langue de la minorité.

Permettez-moi de clarifier ce qui distingue ces trois contextes d'apprentissage. Le contexte formel concerne la formation diplômante dispensée dans les établissements d'enseignement. Le contexte non formel est celui de l'apprentissage structuré, mais non diplômé, offert par des organismes et des entreprises. Le contexte informel est celui où les individus se servent d'une variété de ressources et d'activités pour apprendre de façon autonome.

Au RESDAC, nous prenons ces questions au sérieux. Nous avons réfléchi et publié de nombreuses études sur le sujet. Nous avons également mobilisé la Table nationale sur l'éducation pour redéfinir le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie et formuler les quatre compétences pour s'épanouir, qui répondent aux besoins et aux défis propres aux communautés francophones. Il s'agit des compétences linguistiques ainsi que celles relatives à l'affirmation identitaire, à l'engagement citoyen et au vivre-ensemble. Ces compétences traduisent les besoins de nos communautés et sont formulées par et pour nos communautés.

Comme vous le savez déjà, le principe « par et pour » est un principe important, car dans le système canadien, qui valorise le bilinguisme, nous sommes de plus en plus soumis à des politiques, à des programmes et à des ressources qui sont conçues pour la majorité anglophone et même, parfois, pour la majorité francophone du Québec, et qui ne sont pas adaptées pour nous.

Pour nous assurer de la validité de nos propositions et de l'adhésion de nos communautés au chantier que représente le développement des compétences, nous avons convoqué le Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne, qui se tiendra les 4, 5 et 6 mars 2024. La participation intersectorielle au Sommet permettra de créer une synergie entre les secteurs de l'apprentissage formel, non formel et informel, qui se déploiera ensuite dans un plan d'action national.

Nous anticipons déjà les suites du Sommet en élaborant plusieurs stratégies. Premièrement, le tableau de bord Topo RESDAC fournira enfin des données probantes et un indice composite sur les besoins et les atouts de nos communautés. Une plateforme francophone de microcertification numérique permettra la reconnaissance des compétences. Il y aura un centre d'expertise en développement des compétences. Il y aura un référentiel de compétences et un cadre de développement des capacités des quelque 800 organismes communautaires qui soutiennent la vitalité sociale, économique et culturelle de nos communautés.

Nous travaillons aussi à une nouvelle approche, soit l'alphabétisation autour des familles citoyennes et engagées, et au développement continu de la Plateforme canadienne de formation à distance.

Pour terminer, nous vous invitons à reconnaître l'importance que revêt le développement des compétences des francophones en situation minoritaire comme condition au développement économique de leurs communautés. Nous vous recommandons, en conséquence, d'inciter le gouvernement du Canada à prendre des mesures positives afin d'appuyer les stratégies de nos communautés qui visent le développement, dans les contextes formel, non formel et informel, des compétences pour s'épanouir et pour réussir. Il faut que ces mesures soient asymétriques, c'est-à-dire qu'elles visent le contexte, les besoins et les atouts propres aux francophones. Pour reprendre l'expression anglaise bien connue, je dirais qu'on ne veut pas du « *one size fits all* ».

• (1555)

Merci, monsieur le président.

Le président: Cela fait cinq minutes pile-poil, madame Audet. Bravo!

Nous allons commencer le premier tour de questions. Chaque formation politique disposera de six minutes pour poser des questions aux témoins.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Kitchen.

[Traduction]

Je crois que c'est la première fois que vous participez à une réunion de ce comité.

M. Robert Kitchen: C'est la deuxième fois.

Le président: La deuxième fois.

[Français]

Je souhaite également la bienvenue à Mme Diab, qui remplace M. Samson. Comme vous le savez, il y a tout un chaos dans les aéroports de l'Atlantique, à Moncton et à Halifax.

Nous allons maintenant commencer le premier tour de questions.

Monsieur Godin, vous avez la parole pour six minutes serrées.

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, monsieur le président.

Je ne sais pas pourquoi les six minutes doivent être serrées. Je pense que mon collègue Marc Serré va se sentir visé!

Madame Audet, je vous remercie de vous prêter à l'exercice, même si vous le faites par vidéoconférence, malheureusement. J'aurais mieux aimé vous voir en personne, mais je suis quand même très content de vous entendre.

Dans votre présentation, vous avez parlé d'asymétrie. Dans la Loi sur les langues officielles, dont la version modernisée a été adoptée en juin dernier, on reconnaît une asymétrie entre les minorités francophones et anglophones dans la prise de mesures positives par le gouvernement fédéral.

Dans ce contexte, à quoi ressemblent des mesures positives asymétriques, selon vous?

Mme Mona Audet: Par asymétrie, je veux dire que des outils sont élaborés par les francophones et pour les francophones. Il est plus facile pour les francophones de trouver des outils en anglais qu'en français. Or, souvent, les outils en anglais ne représentent pas nos communautés. Que ce soit à Winnipeg ou à Vancouver, la culture est importante, et les communautés elles-mêmes aussi. Voilà donc ce que cela veut dire pour nous. Il s'agit de mesures conçues par les francophones, pour les francophones et, surtout, avec les francophones.

Monsieur Desgagné, si vous voulez ajouter quelque chose, je vous invite à le faire.

● (1600)

M. Joël Godin: Effectivement, monsieur Desgagné, si vous voulez prendre la parole, faites-nous signe. Cela nous fera plaisir de vous entendre.

Madame Audet, dans le même ordre d'idées, êtes-vous en train de me dire que c'est un problème majeur pour vous au quotidien pour ce qui est du travail que vous faites en matière de développement de l'alphabétisme et des compétences?

Le président: Veuillez attendre un instant avant de répondre, madame Audet. J'ai arrêté le chronomètre, monsieur Godin.

Les interprètes demandent que vous fermiez votre micro lorsque vous ne parlez pas. Cela crée de l'interférence, ce qui nuit à leur travail.

Monsieur Godin, je redémarre le chronomètre. Vous avez la parole.

M. Joël Godin: Monsieur le président, j'ai déjà posé ma question, alors je vais attendre la réponse de Mme Audet. Si elle veut que je lui donne plus d'information, cela me fera plaisir d'en ajouter.

Mme Mona Audet: Monsieur Godin, vous avez raison. Je vais vous donner un exemple concret.

Je ne devrais pas parler à la première personne du pluriel, mais je vais le faire quand même. Au Manitoba, tous nos programmes d'alphabétisation sont fondés sur Louis Riel, sur le Festival du voyageur, sur la communauté francophone, sur les communautés rurales, et ainsi de suite. Voilà ce que nous entendons par asymétrie. Il s'agit d'aller chercher ce qui existe dans nos communautés pour le transmettre à nos apprenants.

Je sais aussi que mes collègues de partout au pays font la même chose, parce qu'il faut encourager les gens à bien connaître leur communauté d'accueil ou la communauté dont ils font partie depuis longtemps. Il faut aussi que les documents soient vérifiés et conçus par les francophones.

Je cède la parole à M. Desgagné.

M. Denis Desgagné (directeur général, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): Je voudrais effectivement ajouter un commentaire. À l'échelle nationale, on passe souvent par des organisations de la majorité pour répondre aux besoins de la minorité. Ces grandes organisations reconnues vont donc faire des choses en anglais et les traduire pour les minorités, ce qui ne convient absolument pas.

On a même déjà vu un cas où des gens de la majorité francophone du Québec ont reçu un mandat plus important que nos cinq ans d'activité pour répondre à un besoin très précis, et nous avons été obligés de les aider, parce qu'ils ne comprenaient pas la situation des communautés minoritaires.

M. Joël Godin: Merci, monsieur Desgagné.

Je ne veux pas que nous nous éternisions sur le sujet de l'asymétrie, car je voudrais avoir votre opinion sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou CLOSM, surtout dans votre région.

Cependant, qu'en est-il de la symétrie entre les communautés de langue officielle en situation minoritaire? Pourrait-on utiliser les mêmes documents et les mêmes outils pour toutes ces communautés?

Mme Mona Audet: Non, on ne le pourrait absolument pas.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est important de respecter les provinces et les territoires et de tenir compte de l'endroit où vivent les gens. Si nous recevons un document de Vancouver ou d'ailleurs, par exemple, il faut l'adapter à nos communautés. Il faut donc travailler ensemble à l'élaboration de ces outils.

M. Joël Godin: Madame Audet, en parlant de développement, je rappelle que nous faisons une étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est important.

Quelle est la situation chez vous, présentement? Avez-vous besoin d'outils particuliers pour faire en sorte que la communauté que vous représentez soit encore plus prospère et plus attrayante?

Mme Mona Audet: Je ne suis pas certaine d'avoir compris votre question, mais je vais essayer d'y répondre. Au besoin, M. Desgagné pourra ajouter des éléments.

Le RESDAC est un réseau pancanadien. C'est justement lui qui permet à tous les collègues de travailler ensemble et de s'atteler au développement et à la création, entre autres.

En ce moment, nous ne savons pas ce qu'il adviendra du RESDAC. Si nous perdons le RESDAC, nous perdons non seulement la collaboration entre nos membres, mais aussi l'aspect de la création. En effet, souvent, nous pouvons prendre un programme élaboré ailleurs par les francophones et l'adapter à nos besoins.

J'espère avoir bien répondu à votre question.

Monsieur Desgagné, vous pouvez ajouter quelque chose, si vous le voulez.

M. Joël Godin: En fait, madame Audet, je voudrais comprendre la situation actuelle sur le plan économique. Ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous êtes inquiète de la possibilité que le RESDAC ne survive pas à la situation présente.

Ai-je bien compris?

Mme Mona Audet: Oui, c'est ça, absolument.

M. Joël Godin: Pourquoi votre réseau disparaîtrait-il de la carte?

Mme Mona Audet: Cela fait deux ans que nous sommes en négociation avec les gens du programme Compétences pour réussir et les choses n'avancent pas vite. Il y a du travail à faire. Nous attendons seulement une décision de leur part.

Je n'aime pas parler de finances, parce que ce n'est pas le cas. Cependant, il faut savoir que le RESDAC a réellement beaucoup travaillé ces deux dernières années. Nous avons des outils et des recherches; il y a plein de choses que nous pouvons mettre au service de nos partenaires ainsi qu'au service du domaine économique.

La situation est inquiétante. Nous verrons la suite. Je ne lâcherai pas, vous pouvez en être assurés.

• (1605)

M. Joël Godin: Merci, madame Audet.

J'aurais eu d'autres questions à poser, mais le président me fait signe que mon temps de parole est écoulé.

Le président: En effet, le président va sortir son fouet.

Merci, madame Audet et monsieur Godin.

J'aimerais vous informer que nous éprouvons des difficultés techniques du côté de Mme Ashton. Je ne sais pas si elle nous entend. Si elle ne peut pas intervenir tout de suite, elle pourra avoir son tour de parole plus tard. Il n'y a donc pas d'inquiétude pour Mme Ashton.

Le deuxième tour de parole de six minutes revient aux libéraux.

Monsieur Drouin, la parole est à vous.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins, qui se sont joints à nous par visioconférence.

Tantôt, vous avez parlé des défis de la requalification et de ses incidences dans nos communautés. J'essaie de comprendre où vous situez ça. En ce qui concerne la requalification, quelle est la différence entre la situation d'il y a 30 ans et la situation vers laquelle nous nous en allons, dans l'avenir? Quels besoins seront possiblement créés et se répercuteront non pas sur vous directement, mais sur le Réseau et sur vos membres?

Mme Mona Audet: Je pourrais vous donner un exemple très simple. Vous savez que plusieurs immigrants viennent s'installer au Canada, n'est-ce pas? Souvent, ils ont fait de très bonnes études et ont de très bonnes qualifications, mais on ne reconnaît pas leurs acquis, alors ils ne peuvent pas travailler. Aussi, certains ne parlent pas anglais.

C'est pour ça que, en ce qui a trait à la requalification, le RESDAC a créé une page numérique qui permettra à ces immigrants de quantifier et de qualifier les formations qu'ils pourront suivre. Ils auront alors un certain niveau de compétences et de connaissances.

En effet, il faut revoir tout ça, car le monde est de plus en plus axé sur les compétences, tout comme le sont les entreprises.

J'espère avoir bien répondu à la question. Sinon, M. Desgagné pourra le faire.

M. Francis Drouin: C'est bien, merci.

Si j'ai bien compris, vous avez parlé d'un bac numérique. Est-ce bien ça?

Mme Mona Audet: Oui.

M. Desgagné va vous l'expliquer.

M. Denis Desgagné: Au cours des deux dernières années, nous avons mis en place une plateforme de microcertification. Il s'agit de certifications qui sont remises pour des compétences acquises dans des formations non officielles, qu'il s'agisse d'apprentissage structuré ou autonome. C'est un système qui existe à l'échelle internationale. D'ailleurs, le Canada vient d'annoncer un investissement de 75 millions de dollars pour une plateforme semblable de reconnaissance des compétences dans le domaine de la santé. En collabora-

tion avec plusieurs partenaires, des établissements d'enseignement tant officiels que non officiels, nous avons mis en place cette plateforme, qui sera d'ailleurs dévoilée pendant le Sommet.

De plus, nous sommes en train de mettre en place tout le processus de reconnaissance des compétences. Nous avons une matrice comprenant plusieurs cadres de compétences à l'échelle internationale, nationale et provinciale. Cette démarche permet de reconnaître les compétences. De plus, ce qui est merveilleux, c'est que nos partenaires en enseignement postsecondaire, aux niveaux collégial et universitaire, peuvent en faire l'attestation.

M. Francis Drouin: Pouvez-vous préciser au Comité ce que vous entendez par « compétences »?

M. Denis Desgagné: Au Canada, nous avons un cadre. Sous Emploi et Développement social Canada, le programme Compétences pour réussir a défini, de concert avec le milieu de l'emploi, neuf compétences qui sont recherchées par les employeurs et les entrepreneurs chez les employés. Il s'agit d'un cadre reconnu, qui est utilisé par de nombreuses organisations internationales. Nous l'avons adapté à la réalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est d'ailleurs la première fois que ce cadre de compétences, qui reçoit même l'appui de l'UNESCO, est adapté à une minorité.

M. Francis Drouin: D'accord.

Vous dites que vous travaillez en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire. C'est donc dire que vous apportez une valeur ajoutée à l'aide au développement des compétences.

Ce n'est pas nécessairement la reconnaissance de la formation technique, ce qui représente souvent un défi dans les provinces. Par exemple, vous avez mentionné le domaine de la santé tantôt, mais cela concerne aussi d'autres professions.

N'est-ce pas?

M. Denis Desgagné: Le RESDAC travaille avec l'ensemble du milieu de l'éducation, notamment les établissements d'enseignement postsecondaires. D'ailleurs, les collèges et les universités travaillent de plus en plus sur le concept des compétences. C'est de plus en plus facile aujourd'hui de reconnaître ces compétences et de délivrer une microcertification en se fondant sur celles-ci. Nous reconnaissons ces compétences dans un CV.

Comme la présidente du RESDAC le disait tantôt, il peut s'agir de compétences qui viennent des francophones, des francophiles, mais aussi des nouveaux arrivants. Je ne voudrais pas que l'on confonde la reconnaissance des acquis et la reconnaissance des compétences.

• (1610)

M. Francis Drouin: C'est exactement là où je voulais en venir.

J'aurais le temps de poser une dernière question.

Le Réseau a signalé des lacunes en matière de développement économique.

Je connais très bien votre réseau. Je vois que vous contribuez au développement économique, mais quels sont les défis ou les barrières que vous entrevoyez pour les prochaines années, d'ici 10, 15 ou 20 ans?

Si vous deviez faire une recommandation au gouvernement, quelle serait-elle?

M. Denis Desgagné: Plusieurs éléments ont été mentionnés dans le mémoire qu'a présenté Mme Audet.

Aujourd'hui, nous avons un tableau de bord qui nous permet de savoir où sont l'offre et la demande en matière de formation et de compétences. Nous pouvons mieux répondre aujourd'hui aux besoins quant à l'employabilité. Nous connaissons aussi une quatrième révolution industrielle. Il faut s'attaquer à ces questions.

Comme le disait la présidente, il y a quelques minutes, nous avons fait plusieurs études pour mieux nous adapter à la réalité et aux défis du XXI^e siècle et nous attaquer vraiment à ces questions.

Le président: Merci, monsieur Desgagné. Au besoin, vous pourriez compléter votre réponse plus tard, lors des prochaines interventions.

Les prochaines questions viendront du Bloc québécois, soit du deuxième vice-président de ce comité.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour six minutes.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Premièrement, par rapport au Québec, est-ce que vous collaborez beaucoup avec la province ou est-ce que vous travaillez plutôt en vase clos?

Comment fonctionnez-vous pour ce qui est du Québec?

Mme Mona Audet: Je serai heureuse de répondre à la question.

Nous travaillons de très près avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, ou ICÉA. Vous connaissez cet organisme, monsieur Beaulieu, j'en suis certaine.

Nous travaillons également avec le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, ou CDÉACF, qui est situé à Montréal.

Nous travaillons beaucoup avec les partenaires, notamment avec M. Daniel Baril, qui est le directeur général de l'ICÉA. C'est l'un des chercheurs avec qui nous travaillons de façon très étroite. Nous sommes très fiers de travailler avec des partenaires du Québec.

M. Mario Beaulieu: Merci.

Vous avez dit qu'il y avait une différence entre l'alphabétisation et l'acquisition des compétences pour les francophones en milieu minoritaire pour ce qui est du Québec. Pourriez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Mona Audet: Je vais laisser M. Desgagné répondre à la question.

M. Denis Desgagné: Il s'agit d'une situation particulière. La francophonie, au Canada, est minoritaire, et nous le reconnaissons.

En andragogie, nous faisons de la formation destinée aux adultes, et c'est le contexte qui détermine les besoins. Le contexte de travail à Montréal est très différent de celui de Fort McMurray ou de Carleton Place. C'est selon cette approche que nous essayons de trouver des solutions en matière d'emplois ou lorsque nous élaborons un programme de formation pour répondre aux besoins du milieu.

D'ailleurs, nous travaillons avec des organismes dans ce sens, comme la Factory, qui fait un travail remarquable à Montréal en matière de développement des compétences. Toutefois, si cet organisme venait s'installer à Saint-Boniface pour répondre aux besoins de cette région, il devrait travailler avec d'autres organismes,

comme Pluri-elles, qui travaillent sur le terrain afin de mieux répondre aux besoins de la communauté de Saint-Boniface.

Le travail se fait donc en partenariat. Nous travaillons avec des joueurs à l'échelle locale, car ils sont mieux en mesure de répondre aux besoins, selon le contexte.

M. Mario Beaulieu: Je pense que les besoins en alphabétisation au Québec sont considérables. Avez-vous une opinion à ce sujet?

Considérez-vous que la situation est très différente de celle des francophones hors Québec? C'est sûrement le cas dans les milieux très minoritaires. Au Québec, cela peut paraître surprenant, mais il y a quand même un besoin assez évident en matière d'alphabétisation pour les francophones.

M. Denis Desgagné: Une étude de la Fondation pour l'alphabétisation, qui a été publiée la semaine passée au Québec, fait état de l'ampleur de ce problème. Effectivement, comme vous le dites, en francophonie canadienne, il y a un problème. Il s'agit d'une alphabétisation culturelle. Les institutions culturelles ne sont pas les mêmes d'une ville à l'autre, d'une bibliothèque publique à l'autre, si je peux dire.

Le contexte est donc totalement différent, et les difficultés sont de plus en plus importantes. Quand ce sont les organisations de la majorité qui répondent aux besoins de la minorité, une assimilation se fait naturellement. Les gens doivent travailler pour des employeurs sans avoir de sécurité sur le plan linguistique. Vous connaissez les conséquences qui en découlent.

● (1615)

M. Mario Beaulieu: Oui, je les connais. Certains de mes amis franco-ontariens ont dû réapprendre le français, parce qu'ils étaient complètement anglicisés.

M. Denis Desgagné: Oui, c'est un bon exemple.

M. Mario Beaulieu: Cela se passe aussi au Québec.

Tantôt, on a parlé de la crainte que votre organisation disparaisse. Dans la version révisée de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral est censé s'engager à renforcer les possibilités pour les minorités francophones de faire des apprentissages de qualité en contexte formel, non formel ou informel, selon ce que vous avez dit.

En matière de financement, selon ce que je comprends, rien ne se passe. Vous avez de la difficulté à avoir un financement adéquat.

Est-ce bien cela?

M. Denis Desgagné: Il faut dire que, il n'y a pas tellement longtemps, le RESDAC a connu une situation où il s'est retrouvé en dormance pendant cinq ans. Il a fallu faire une plainte au Commissariat aux langues officielles du Canada pour obtenir du financement. Cela nous a permis de lancer des initiatives, comme la plateforme de microcertification numérique.

Cependant, nous arrivons au mois de mars et l'entente n'a pas encore été renouvelée. Nous sommes en train de perdre notre élan. Nous tentons actuellement de mobiliser la Table nationale sur l'éducation et la Commission canadienne pour l'UNESCO pour créer une nouvelle synergie, mais nous serons obligés de réduire le personnel. Nous sommes présentement sans entente.

M. Mario Beaulieu: C'est très important de le signaler, car l'alphabétisation et le développement des compétences sont des éléments cruciaux pour préserver une langue et pour la transmettre aux nouveaux arrivants. Il est déplorable que vous ayez de la difficulté à obtenir du financement. Nous pourrions éventuellement en faire mention dans notre rapport.

D'après ce que je comprends, vous ne recevez pas non plus d'argent dans le cadre des programmes qui visent à favoriser le développement économique...

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

C'est une excellente question, mais, comme vous le savez, votre temps de parole est écoulé.

Mme Ashton semble de retour en ligne.

Madame Ashton, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins, Mme Audet et M. Desgagné, de leur témoignage.

Au Manitoba, nous sommes de grands admirateurs du travail que vous faites, madame Audet et monsieur Desgagné, et nous savons tous combien il est important.

En ce qui concerne notre étude, qui touche le développement économique, comment collaborez-vous avec Emploi et Développement social Canada, ou ESDC, dans le cadre du projet Compétences pour réussir, soit le projet de recherche sur les capacités de la francophonie canadienne en compétences pour réussir?

Mme Mona Audet: Je vais vous laisser répondre, monsieur Desgagné.

M. Denis Desgagné: L'entente nous a permis de relancer un certain dynamisme à l'échelle du pays, de briser l'isolement et de travailler en partenariat avec l'ensemble des organisations économiques et sociales et de leurs porte-parole.

Nous possédons vraiment quelque chose de solide pour répondre aux besoins à venir. ESDC semble devoir prendre les bouchées doubles et travailler très fort. Malheureusement, malgré les bonnes relations que nous avons eues au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que nous n'avons eu aucun signe du renouvellement de l'entente à la fin de l'année.

Ce qui fait un peu peur à l'organisation, c'est donc de retomber en dormance, expérience qu'elle a déjà vécue, et de perdre ce dynamisme.

ESDC transfère d'importantes sommes aux provinces, mais il n'y a pas de ressources pour nous. Il n'y a même pas de consultations, comme c'est le cas d'habitude, avec les organisations porte-parole du RESDAC.

Par conséquent, nous retombons dans une espèce de dormance et de mode survie et nous ne répondons pas vraiment aux besoins actuels. Ce sont la majorité des organismes qu'on connaît qui sont capables de le faire, mais exclusivement en anglais. Toute la recherche se fait en anglais.

Je pourrais vous nommer plusieurs sites qui ont été financés par ESDC, mais qui font de la recherche exclusivement en anglais. On va rendre cette recherche accessible en français, mais elle ne ré-

pond pas aux besoins particuliers des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

• (1620)

Mme Niki Ashton: Merci.

Je veux aborder la question du développement économique et de l'immigration. Comme on le sait, les cibles en matière d'immigration sont ambitieuses.

Pouvez-vous fournir quelques commentaires sur le fait que les adultes francophones issus de l'immigration auraient des besoins particuliers sur le plan du soutien au développement des compétences?

Mme Mona Audet: Je peux répondre à cette question, M. Desgagné, car elle relève de mon domaine.

Il faut comprendre que les personnes immigrantes qui arrivent ici sont très qualifiées. Elles ont des besoins particuliers, qui dépendent de leur statut. Il y a différentes catégories d'immigrants, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile et les immigrants économiques.

De 35 à 40 % d'entre eux ne parlent pas anglais. Ils doivent donc suivre les cours d'anglais qui sont fournis. Certaines provinces, dont le Manitoba, ou certains territoires paient les cours et offrent des programmes en anglais.

Il faut aussi penser à la question de la reconnaissance et au travail énorme que des gens accomplissent dans le domaine de l'emploi. Contacter une entreprise anglophone et contacter une entreprise francophone, c'est deux mondes, deux mesures. Je m'explique.

Un francophone qui voudrait exercer un métier offert seulement par des entreprises anglophones doit travailler doublement. Il doit apprendre l'anglais et structurer sa nouvelle vie, il doit passer des entrevues de préparation, et ainsi de suite.

Dans le milieu du travail, l'anglais pose une double difficulté. Les immigrants qui ne parlent pas anglais ont besoin d'un certain temps d'adaptation. Va-t-on leur dire de ne pas postuler s'ils ne parlent pas anglais? Bien sûr que non. Il faut leur fournir les ressources nécessaires et la possibilité de réussir.

Grâce au programme de microcertification numérique, ce sera extraordinaire de pouvoir accéder aux qualifications ou aux compétences que les immigrants pourront intégrer à leur CV et ainsi valoriser leur embauche.

Ces gens veulent travailler, et ils ont besoin de travailler. Ils désirent s'impliquer et vivre dans nos communautés.

J'espère avoir bien répondu à votre question. Vous voyez que c'est le cœur qui parle.

Mme Niki Ashton: Je le vois très bien.

C'est aussi la réalité de nos communautés francophones hors Québec.

La raison d'être de notre comité, c'est de formuler des recommandations au gouvernement.

Pouvez-vous suggérer des recommandations quant aux mesures que le gouvernement pourrait prendre en matière de développement économique pour soutenir le travail que vous faites ou les besoins des communautés avec lesquelles vous travaillez?

M. Denis Desgagné: L'une des recommandations que nous pourrions peut-être faire concerne les nouveaux arrivants.

Présentement, il existe pour les personnes nouvellement arrivées tout un réseau qui travaille avec les réseaux d'immigration francophone du pays. Ces réseaux font du très bon travail. Leurs membres s'occupent des besoins fondamentaux de ces personnes, lesquels sont établis selon la pyramide de Maslow. Il s'agit, par exemple, du besoin de trouver un travail ou un logement.

Il faut aussi penser à la vitalité des communautés. Les nouveaux arrivants éprouvent un besoin d'appartenance. C'est pour répondre à ce besoin que le RESDAC a élaboré des compétences permettant non seulement de réussir, mais aussi de s'épanouir, que ce soit sur le plan linguistique, comme Mme Audet l'a fait remarquer il y a quelques secondes, ou sur celui de l'affirmation identitaire et de l'engagement citoyen.

Le RESDAC, en collaboration avec la Table nationale sur l'éducation, a défini quatre compétences pour pouvoir mieux répondre aux besoins d'appartenance, de développement et d'enrichissement de la vitalité. Si on ne fait que travailler sur l'économie...

Le président: Merci, monsieur Desgagné. Vous pourriez continuer plus tard. Je suis désolé, mais nous avons même dépassé le temps de parole qui était prévu.

Nous passons au deuxième tour de questions.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci beaucoup, madame Audet et monsieur Desgagné, de vos témoignages.

Travaillez-vous surtout auprès des nouveaux arrivants?

Mme Mona Audet: Non, ce n'est pas le cas.

J'ai donné un exemple du Manitoba tantôt pour illustrer ce qui se fait dans le cadre de mon travail quotidien. Le Réseau vient en aide à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Nous travaillons avec toutes ces personnes, car c'est important.

Toute personne qui décide de se présenter dans un centre d'alphabétisation ou un centre de développement des compétences a le droit de recevoir des services de qualité qui représentent sa réalité francophone. Cela vaut autant pour les immigrants que pour les gens des communautés rurales et celles du Nord, par exemple.

Nous essayons d'offrir un service de qualité à tout le monde pour que les gens soient capables d'acquérir des compétences et des connaissances et de les faire reconnaître.

• (1625)

M. Marc Dalton: Merci de cette clarification.

Y a-t-il beaucoup de nouveaux arrivants qui ne savent pas lire, que ce soit en français ou en anglais, ou s'agit-il d'une minorité?

Mme Mona Audet: Votre question est un peu embêtante, mais je vais essayer d'y répondre sans offusquer qui que ce soit. Vous savez que les immigrants économiques sont très bien instruits, n'est-ce pas?

Les gens dont je parle sont des réfugiés qui ont été dans des camps pendant trois ou quatre ans, qui arrivent dans les provinces et les territoires et qui ne savent pas où aller. Souvent, ils n'ont pas été à l'école, ou ils l'ont très peu fréquentée. Ce sont ces personnes-

là qui ont vraiment besoin de services. Je n'aime pas les nommer, car c'est comme si on les classait dans une machine. Ce sont des gens qui désirent apprendre et qui se défoncent. Ils veulent réussir et aller sur le marché du travail.

M. Marc Dalton: Merci beaucoup. C'est un travail très important.

Monsieur Desgagné, vous avez parlé un peu de la reconnaissance des compétences. Il y a beaucoup de gens dont les acquis ne sont pas reconnus ici, et c'est très difficile pour eux. C'est l'histoire de beaucoup de nouveaux arrivants. Par exemple, il y a 20 000 médecins au Canada qui ne peuvent pas pratiquer, parce que leurs aptitudes ne sont pas reconnues. Il y a aussi 30 000 infirmiers et infirmières dans la même situation. Avez-vous des recommandations à faire à ce sujet?

Au Parti conservateur, il est très important pour nous que les aptitudes de ces personnes soient reconnues. Je ne dis pas qu'on devrait pouvoir faire n'importe quoi, mais leurs compétences doivent être reconnues ici. Souvent, ces immigrants sont des médecins qualifiés, mais ils ne peuvent pas pratiquer quand ils arrivent ici. C'est donc très décourageant pour eux. Ce n'est pas bon pour eux ni pour le Canada.

Avez-vous des commentaires à faire là-dessus?

M. Denis Desgagné: Merci de la question.

Nous devons travailler avec l'ensemble des organismes de la francophonie canadienne. Dans le cas des médecins, par exemple, c'est à nos organismes qu'il revient de se pencher sur la reconnaissance des acquis. Ces gens connaissent très bien leur travail et nous les appuyons.

De notre côté, nous travaillons plutôt sur la reconnaissance des compétences, ou ce qu'on appelle les badges numériques. Cela va faire en sorte que certaines compétences soient reconnues et attestées par des établissements d'enseignement postsecondaire. Toutefois, la question de l'accréditation des acquis revient au secteur formel et les microcertifications, qui relèvent du secteur non formel, sont attestées par les établissements d'enseignement en contexte formel.

Nous devons travailler en partenariat avec les organismes dans cette démarche. Cette question de reconnaissance des acquis leur appartient. Nous devons travailler de façon transversale avec des mécaniciens, par exemple, et des gens de tous les domaines.

M. Marc Dalton: Avez-vous des commentaires à faire là-dessus, madame Audet, en quelques secondes?

Mme Mona Audet: Oui, j'en ai, monsieur Dalton.

Il faut taper sur les doigts des ordres professionnels et dire à ces derniers qu'il y a des gens d'ailleurs qui ont les connaissances requises.

Le président: Merci, madame Audet.

Madame Kayabaga, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Mme Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

À mon tour, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

J'aimerais revenir sur la question que mon collègue a posée tout à l'heure au sujet des communautés auxquelles vous offrez des services. Parmi celles-ci, y a-t-il des personnes dont les enfants fréquentent des écoles francophones qui veulent aussi améliorer leur français afin d'être en mesure d'aider leurs enfants ou des membres de leur famille qui fréquentent déjà une école francophone?

• (1630)

Mme Mona Audet: Je vais laisser M. Desgagné répondre à votre question.

M. Denis Desgagné: Nous travaillons avec l'ensemble de ces organisations pour accueillir les gens qui arrivent au Canada. Par exemple, nous les aidons à comprendre le fonctionnement des établissements et nous faisons l'aiguillage auprès des écoles. D'ailleurs, plusieurs membres du RESDAC interviennent en partenariat avec les écoles pour ce qui est des questions de littératie ou de numératie et pour ce qui a trait aux différentes compétences, dont les compétences numériques. Nous cherchons, entre autres choses, à mieux aiguiller les nouveaux arrivants vers les communautés d'accueil et les réseaux d'immigration francophone.

Nous avons un bon réseau et nous travaillons en collaboration avec l'ensemble des établissements afin de mieux accueillir ces personnes. Elles ne doivent pas seulement avoir un logement et recevoir une éducation, elles doivent aussi avoir un sentiment d'appartenance à la francophonie canadienne.

Mme Arielle Kayabaga: En tant qu'organisme qui se consacre à la croissance ou au développement des compétences francophones des communautés en situation minoritaire, croyez-vous qu'il y a de la place pour des personnes anglophones qui veulent faire partie de la communauté francophone? Cela permettrait d'accroître la communauté francophone.

Avez-vous un rôle à jouer à cet égard? Si oui, quel est-il?

Mme Mona Audet: En fait, plusieurs de nos collègues offrent des cours de francisation. Il n'y a pas seulement le RESDAC, qui en offre.

Vous venez de parler des écoles. Les écoles offrent des cours de francisation pour les jeunes qui parlent arabe, par exemple, ou une autre langue. Nous offrons des cours de francisation et plusieurs de mes collègues le font aussi. C'est important.

Mme Arielle Kayabaga: Je parlais plus précisément des parents ou des gardiens, les gens qui soutiennent les personnes qui fréquentent une école francophone, mais je vais maintenant passer à autre chose.

Les services offerts par le Réseau sont-ils présentement offerts dans toutes les provinces et tous les territoires?

M. Denis Desgagné: Oui, ils y sont offerts.

Nous avons un membre dans chaque province et territoire. Dans certains cas, il s'agit d'un réseau plutôt que d'un membre. Par exemple, en Ontario, il s'agit de la Coalition ontarienne de formation des adultes, ou COFA, qui compte plusieurs membres. Cette coalition est appuyée par le gouvernement provincial.

Je pourrais aussi donner l'exemple de l'Alberta. À Edmonton, il y a un membre qui fait des pieds et des mains pour être présent sur l'ensemble du territoire. C'est de cette façon que cela se déploie sur le territoire.

Mme Arielle Kayabaga: Croyez-vous que le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, intitulé « Protection, promotion,

collaboration », contient des programmes et des initiatives permettant de soutenir le développement des compétences des adultes dans des communautés de langues officielles en situation minoritaire?

M. Denis Desgagné: Nous avons toujours travaillé de concert avec Patrimoine canadien pour faire connaître les besoins de partout au pays. Le Plan d'action offre plusieurs possibilités de collaboration et de partenariat avec les ministères. D'ailleurs, nous avons soumis un plan s'échelonnant sur cinq ans, qui permet d'interagir de façon interministérielle. Comme le disait ma collègue, nous n'avons pas encore obtenu de réponse, sauf de petits ministères, qui nous aident beaucoup.

Le président: Merci, madame Kayabaga.

Merci, monsieur Desgagné et madame Audet.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

J'aimerais boucler la boucle en ce qui concerne vos problèmes de financement. Patrimoine canadien est responsable de prendre des mesures positives en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Rencontrez-vous des gens de ce ministère? De notre côté, nous n'avons pas réussi à rencontrer la ministre. C'est très difficile. Avez-vous eu des rencontres? Est-ce qu'il est facile de les joindre ou est-ce qu'il est très difficile d'arriver à faire des demandes?

• (1635)

M. Denis Desgagné: Vraiment, s'il y a un ministère qui comprend les mesures positives et la situation des communautés francophones en situation minoritaire, c'est Patrimoine canadien. Nous travaillons avec les gens du ministère de façon à changer la culture d'autres ministères qui sont également responsables de prendre des mesures positives. Si je ne me trompe pas, cette responsabilité incombe à l'ensemble des institutions fédérales.

Bref, je peux vous confirmer que Patrimoine canadien collabore de façon extraordinaire avec le RESDAC.

M. Mario Beaulieu: Dans ce cas, comment se fait-il que votre financement ne soit pas assuré et qu'il y ait cette incertitude?

M. Denis Desgagné: C'est le ministère de l'Emploi et du Développement social qui gère le programme Compétences pour réussir. Notre financement provenait principalement de ce programme. Il y avait aussi l'initiative pour le partenariat social pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, de même que le fonds d'habilitation des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Tout ça est intraministériel.

Pour le développement communautaire, Patrimoine canadien finance une partie très importante des activités des 800 organismes que nous évoquons dans notre mémoire.

M. Mario Beaulieu: Vous dites que vous œuvrez surtout à former les formateurs. Agissez-vous beaucoup dans les milieux de travail? Avez-vous des demandes venant de ces milieux?

M. Denis Desgagné: Oui. Cela dit, le RESDAC est un réseau d'organismes, alors ce sont les organismes membres du RESDAC qui interviennent dans des milieux de travail ou dans des organisations, en fonction de leur capacité à répondre à la demande.

Le président: Merci, monsieur Desgagné.

C'est tout, monsieur Beaulieu. Deux minutes et demie, ça passe vite.

Madame Ashton, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais revenir sur la question des recommandations que notre comité devrait formuler. Il est important de souligner qu'il faut que vous puissiez poursuivre le travail que vous faites et que, pour ce faire, le gouvernement fédéral doit renouveler son soutien.

Madame Audet, avez-vous des suggestions de recommandations que ce comité pourrait formuler afin de soutenir votre travail et de répondre à vos besoins en matière de développement économique dans les communautés francophones?

Mme Mona Audet: Nous avons beaucoup parlé de l'importance de permettre à nos membres et à nos partenaires d'élaborer des programmes en français, des programmes conçus par les francophones et pour les francophones. Souvent, on parle du domaine de l'économie, mais il faut comprendre que c'est vaste. Les écoles autant que les organismes et les membres des communautés participent à l'économie, de même que les entreprises. Dans les petites communautés, les entreprises sont importantes. Si on peut convaincre une entreprise anglophone d'engager des gens, jeunes ou moins jeunes, malgré le fait qu'ils parlent seulement français, c'est l'économie qui en sortira gagnante.

Je recommanderais au gouvernement du Canada qu'il s'assure que les fonds destinés aux francophones sont remis aux francophones et aux bonnes personnes. Est-ce normal de donner des subventions à un groupe du Québec qui n'a aucune idée de ce qui se passe à l'extérieur du Québec? Il faut s'asseoir avec les communautés francophones et discuter pour concevoir des stratégies positives qui permettront de bâtir des communautés fortes partout au Canada.

C'est une recommandation. Je suis certaine que M. Desgagné en a d'autres.

M. Denis Desgagné: Notre présidente vient de parler de la question de l'asymétrie. C'est dans notre mémoire. Il y a aussi la question de la prise de mesures positives pour appuyer les stratégies visant le développement des compétences pour réussir et s'épanouir. C'est ce que nous recommandons pour que nous puissions remplir notre mission et que vous puissiez remplir votre mandat.

Le président: C'est tout pour l'instant. Vous êtes à 10 secondes de la fin de votre temps de parole, madame Ashton, alors je vous remercie.

Il reste deux autres tours de parole de cinq minutes chacun, ce qui complétera ce deuxième tour.

Nous commençons par M. Bernard Généreux pour cinq minutes.

Excusez-moi; je vois que ce sera plutôt M. Godin qui interviendra cette fois-ci.

Vous avez la parole, monsieur Godin.

M. Joël Godin: Merci, monsieur le président.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur l'influence qu'exerce votre organisation sur la communauté dans votre environnement.

Avez-vous des statistiques à nous transmettre sur le nombre d'étudiants adultes et sur le recrutement d'un point de vue écono-

mique? Ces gens deviennent-ils des perles rares dans votre communauté et sont-ils attirés à venir travailler rapidement dans des entreprises? Cette clientèle est-elle l'une des solutions pour répondre au problème de pénurie de main-d'œuvre?

• (1640)

M. Denis Desgagné: Tout d'abord, il y a des statistiques que vous connaissez déjà sur le plan de la littératie, dans le Réseau. En moyenne, plus de la moitié des francophones en situation minoritaire n'a pas atteint un niveau leur permettant de s'épanouir socialement ou économiquement. Il s'agit de 52 % de la population francophone en milieu minoritaire. C'est une moyenne. Nous savons qu'au Nouveau-Brunswick, par exemple, la moyenne frôle les 70 % pour ce qui est de l'atteinte du niveau 3. C'est le contexte dans lequel nous travaillons.

Ce sont des organismes de la majorité linguistique qui viennent aider ces gens pour répondre à leurs besoins en matière de littératie. Or, comme ça se fait en anglais, on continue d'accentuer le problème. Telle est la situation, puisque nous ne sommes pas sur le terrain en train de répondre aux besoins.

Depuis notre dernière entente, monsieur Godin, c'est la première fois que nous mettons en place des outils qui permettent à nos membres de savoir où se situent la demande et l'offre pour répondre aux besoins. Nous travaillons de plus en plus avec les composantes du développement économique pour mieux répondre aux besoins de nos membres.

Il y a une insécurité chez les francophones, et elle est de plus en plus importante en raison de ce qu'on appelle la quatrième révolution industrielle. La technologie peut être une menace, sans compter l'insécurité financière. Nous sommes là pour aider ces gens à s'agripper au marché de l'emploi ou à obtenir de meilleurs emplois et ainsi avoir de meilleures conditions de vie.

M. Joël Godin: Pensez-vous que cette pratique soit une façon d'assimiler les francophones dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

M. Denis Desgagné: En tout cas, ça a certainement des conséquences. En ce qui nous concerne, c'est sûr que nous voyons l'insécurité linguistique à partir de là et nous comprenons les conséquences de tout ça. C'est pour cette raison que nous insistons là-dessus et que nous faisons ce genre de présentation à qui veut bien nous entendre. Nous cherchons à aider ces gens et à les sécuriser quant à leur identité culturelle linguistique.

M. Joël Godin: Ma prochaine question s'adresse peut-être plus à Mme Audet.

Votre travail est primordial pour former la main-d'œuvre dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cependant, avez-vous la capacité de répondre à la demande? S'il y a une augmentation de la demande, avez-vous les outils et les moyens nécessaires pour y arriver?

Mme Mona Audet: C'est une grosse question, monsieur Godin. Comment pourrais-je bien y répondre?

C'est sûr que nous n'avons pas les ressources en ce moment pour répondre à la demande. C'est certain.

Il faut comprendre que nous avons fait des recherches et des études et que nous avons travaillé avec nos partenaires, mais qu'il y a encore du travail à faire. C'est pourquoi il faut s'assurer de la continuité du travail. Je parle ici non seulement du RESDAC, mais aussi des autres organismes qui vont travailler tous ensemble pour s'assurer de répondre aux besoins des francophones.

M. Joël Godin: Merci, madame Audet.

Mme Mona Audet: Nous avons le...

M. Joël Godin: Je dois vous interrompre tout de suite, madame Audet.

Mme Mona Audet: Ah, c'est dommage.

M. Joël Godin: En fait, le président m'indique que j'ai un peu plus de temps. Je vous laisse donc continuer, et j'aurai une autre question par la suite.

Mme Mona Audet: Je ne sais plus ce que j'étais en train de dire.

Je voulais dire que nous avons les ressources et le potentiel, mais il faut s'asseoir avec les partenaires et il faut s'assurer de financer les communautés francophones comme il se doit. Il faut leur donner les ressources et la possibilité de travailler, y compris le RESDAC.

M. Joël Godin: Merci.

Madame Audet, vous avez parlé tantôt du financement provenant de Compétences pour réussir. Pouvez-vous nous dire ce que c'est?

Mme Mona Audet: C'est le programme Compétences pour réussir, un programme d'Emploi et Développement social Canada.

M. Joël Godin: Vous recevez des fonds de ce programme piloté par ce ministère, est-ce exact?

Mme Mona Audet: Oui, absolument. Nous avons reçu des fonds de ce ministère et nous sommes en processus de renouvellement.

M. Joël Godin: D'après ce que je comprends, vous ne recevez aucune contribution dans le cadre du Programme d'appui aux langues officielles pour 2023-2028. Est-ce exact?

Mme Mona Audet: Il y en a pour les organismes membres du RESDAC, mais pas pour le RESDAC lui-même.

Le président: Merci, madame Audet, monsieur Desgagné et monsieur Godin.

Pour la dernière intervention de cinq minutes, je cède la parole à M. Serré.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Audet et monsieur Desgagné, vous travaillez d'arrache-pied depuis plusieurs années et je vous en remercie. Je veux vous féliciter pour votre travail en matière d'alphabétisation des adultes et de reconnaissance des acquis. C'est un travail très important.

En effet, il y a eu des conséquences au cours des 40 à 50 dernières années. Il est évident que l'assimilation des francophones hors Québec est due en grande partie au fait que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas nécessairement financé le RESDAC et les organisations. La responsabilité a été laissée aux provinces, et on sait que celles-ci ne font pas grand-chose sur ce plan. Les gens se rabattent donc sur les organisations anglophones et sur les documents traduits. Ça ne fonctionne pas.

Premièrement, j'aimerais comprendre la répartition du financement pour le réseau national. Dans quelle proportion les dix pro-

vinces et les trois territoires financent-ils les services offerts aux francophones à l'échelle nationale, comparativement à la portion versée par le fédéral? Le savez-vous?

• (1645)

Mme Mona Audet: Non.

M. Marc Serré: Serait-il possible d'obtenir un tableau qui montre ces pourcentages? Ça enrichirait nos délibérations en vue de formuler des recommandations visant le développement économique. Ça nous aiderait de savoir si la part de financement du fédéral est de 80 % ou 90 % et que celle des provinces est de 5 % ou 2 %, par exemple.

Mme Mona Audet: Monsieur Serré, je vais me permettre de répondre à cette question.

Comme vous le savez, il existe des accords entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Or, nous n'avons aucune idée du montant accordé pour les services aux francophones. Nous n'avons aucun moyen de connaître le montant d'argent qui est transféré par le gouvernement fédéral. Nous ne connaissons ni les montants ni les pourcentages.

M. Marc Serré: Oui, mais vous connaissez les montants que vos membres reçoivent.

Mme Mona Audet: Oui, nous les connaissons, absolument.

M. Marc Serré: C'est ce que je demande.

Mme Mona Audet: Ah, d'accord.

M. Marc Serré: J'aimerais savoir quel montant vos membres reçoivent du fédéral et quel montant ils reçoivent de leur province.

Pendant les années 1990, le fédéral a délégué aux provinces toute la responsabilité en matière de formation, ce qui a été une grande erreur, à mon avis. Nous cherchons à savoir de quelle façon le fédéral peut enrichir les services de formation offerts aux adultes appartenant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un bout à l'autre du pays.

Ma deuxième question a trait au suivi des statistiques. Nous disposons de très peu de données, alors quelles recommandations feriez-vous au sujet des questions que Statistique Canada pourrait poser?

On sait que Statistique Canada n'est pas une organisation très forte pour collecter des données pour les francophones. Elle a donc besoin d'un petit coup de pouce et de recommandations de notre part, j'en suis certain.

M. Denis Desgagné: Je peux dire qu'au cours des dernières années, Statistique Canada a travaillé avec nous pour mieux définir les études internationales qui sont réalisées et le moment de leur réalisation. Elle nous a donné des informations pour que nous puissions créer nous-mêmes notre tableau de bord.

Cela dit, vous avez raison: je pourrais vous fournir ultérieurement des questions que pourrait poser Statistique Canada afin d'obtenir des données plus précises. Ce serait une aide extraordinaire.

M. Marc Serré: C'est parfait. Si vous pouviez nous donner des idées de questions, nous pourrions les inclure dans nos recommandations. Ce serait vraiment bien.

Ma prochaine question...

Mme Mona Audet: Monsieur Serré, j'ai une réponse pour vous.

M. Marc Serré: Je vous écoute.

Mme Mona Audet: Je vais vous donner l'exemple du « Mona Toba ». Vous vous souvenez de cette expression, n'est-ce pas?

Je reçois 124 670 \$ de la province du Manitoba pour 13 centres d'alphabétisation et je reçois 25 000 \$ du Programme d'appui aux langues officielles pour 12 centres d'aide aux devoirs. Voilà les chiffres que j'ai. Nous allons vous trouver les autres montants.

M. Marc Serré: C'est super. Merci beaucoup.

J'ai une troisième question.

J'aimerais parler de la programmation ou des logiciels auxquels ont accès les réseaux d'alphabétisation pour l'éducation des adultes et la formation à distance, comme Contact Nord. Évidemment, si vous êtes situés dans une grande ville, vous ne pouvez pas offrir vos services aux adultes dans les petits centres.

Avez-vous des recommandations à nous faire sur la façon dont le fédéral pourrait vous aider en ce qui concerne l'accès à des réseaux informatiques pour utiliser la vidéoconférence?

Mme Mona Audet: Monsieur Serré, je vais répondre à votre question avec plaisir.

Nous avons le Programme de formation à distance, ou Programme F@D, qui est mis en œuvre par la COFA. Nous travaillons avec des partenaires de partout au pays. Cela nous a donné la possibilité d'offrir de la formation en ligne, de former nos animateurs et de recevoir les gens.

Nous avons obtenu de beaux résultats. Les statistiques le montrent bien. Les gens ont appris. C'est formidable. Malheureusement, ce programme ne sera pas financé.

• (1650)

Le président: Merci, madame Audet.

Mme Mona Audet: Toute la formation en ligne et les rencontres par Zoom que nous avons...

Excusez-moi, monsieur le président. Je parle trop.

Le président: Je vous remercie de vous être prêtés à l'exercice, madame Audet et monsieur Desgagné.

Même de rien, vous avez entretenu des conversations avec des représentants des régions de la Colombie-Britannique francophone, du Québec, de Montréal, du Centre et du Nord de l'Ontario, et du Manitoba. C'est quand même quelque chose qui nous sera utile, et je vous en remercie.

Je voulais également vous dire de transmettre vos documents d'information à notre greffière. Elle s'assurera de les communiquer à tous les membres du Comité, car ils doivent tous y avoir accès.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Mona Audet: En passant, je vous attends au Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne. J'irai vous serrer la main.

Le président: Bonne journée à tous!

Nous suspendons temporairement la séance afin de poursuivre les travaux du Comité à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>